

# VAR HABITAT – OPH DU VAR

**Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR**  
**Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9**

## EXTRAIT

19

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de  
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **17 OCTOBRE 2024**

**Objet de la délibération :**

**LA VALETTE DU  
VAROPERATION  
« AVENUE ANATOLE  
FRANCE » PLACES  
STATIONNEMENTS LLI**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR  
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :  
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **21** (dans l'attente de la  
nomination d'un représentant de la CAF et d'une délibération de la  
commission permanente du conseil départemental du VAR ayant  
force exécutoire pour la nomination d'un représentant, personne  
qualifiée)

**Présents :** Thierry ALBERTINI, Catherine BASCHIERI, Christian  
BRIEL, Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange  
CHIECCHIO, Carmen COINTREL, Patrick DEBIEUVRE, Patrick  
EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Dominique LAIN, Josée  
MASSI, Jacques PEYROT.

Martine ARENAS, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI  
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Dominique CAPITAINE  
Serge PELLEGRIN, ayant donné pouvoir à Patrick EVEILLEAU

**Absents et excusés :** Dalila CHOUIAH, Delphine GROSSO, Marc  
LAURIOL, Valérie RIALLAND

**Représentant du CSE :** Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

**Commissaire du gouvernement :** Frédéric LOUBEYRE (DDTM du  
Var)

Monsieur le Président dit :  
Chers Collègues,

Par délibération n°11 en date du 23/02/2024, vous avez autorisé la candidature de l'Office à  
une consultation auprès de bailleurs lancée par la SOCIETE PUBLIC LOCAL MEDITERRANEE  
(SPLM) en vue de la vente en l'état futur d'achèvement de logements sur le site situé Avenue  
Anatole France sur la commune de LA VALETTE DU VAR (83) et comprenant 78 logements LLS  
et 59 logements en résidence Séniors LLI.

Une modification a été portée au permis de construire et affecte le nombre de stationnements  
affectés aux 59 logements en résidence Séniors.

L'acquisition comprend dorénavant 59 stationnements (*au lieu de 30 initialement*) répartis comme suit :

- 35 parkings en sous-sol de la résidence,
- 8 places extérieures sur l'assiette du projet à édifier,
- ainsi que 16 places de stationnement situées au R-4 du parking Jean Jaurès.

Les 16 places du parking Jean Jaurès étant déjà édifiées, elles n'entrent pas dans l'acte d'acquisition en VEFA des logements, mais font partie intégrante de l'opération d'acquisition.

Par lesdites places, il convient de régulariser un acte d'acquisition à part, moyennant le prix d'un euro symbolique, leur acquisition étant un accessoire de l'acte de VEFA et prévu comme tel dans la demande de permis de construire.

Les conditions d'acquisitions sont soumises à l'estimation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat qui a été sollicitée ; son estimation est en cours, et nous ne manquerons pas d'informer le conseil dès obtention de ladite estimation.

Je vous demande donc de bien vouloir :

- Autoriser l'acquisition des 16 places situées au parking Jean Jaurès moyennant le prix de 1 € symbolique,
- Autoriser la poursuite de cette opération,
- Autoriser le Directeur Général à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé, autorise à la majorité (M ALBERTINI et Mme CHIECCHIO n'ayant pas participé au vote) et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI